

Association reconnue d'intérêt général à caractère humanitaire, APPUIS délivre des reçus fiscaux qui permettent aux donateurs particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôts d'un montant égale à 66% de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable.

A titre indicatif, les frais de soutien à la scolarité par an sont :

- En **primaire**, en **collège**, en **lycée** ou en **apprentissage** à 1500 € /an
- En **enseignement supérieur**, comme l'école de santé, entre 2000 et 2500 € /an

Le parrain, la marraine est **libre du montant de son parrainage**.
Plusieurs parrains/marraines peuvent parrainer le même enfant.

MERCI !



J'adhère à APPUIS

Je verse **10 €**
(si j'ai une activité professionnelle)

Je verse **5 €**
(si je suis étudiant(e) ou en recherche d'emploi)

Je souhaite parrainer un enfant

Je verse une participation de€ /an

Je mets en place un virement automatique de€ /mois

Je règle par chèque

Je règle par virement bancaire

Je souhaite simplement soutenir le programme

Je fais **un don** de€

Je règle par chèque

Je règle par virement bancaire

Mes coordonnées

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

contacts d'APPUIS

Directrice de l'Association - **Mme Denise Bousquet**

✉ 747 rue de Chalon, 71530 Virey le Grand

☎ +33(0)6 83 02 03 31 @ denisebousquet@hotmail.fr



DATE :

SIGNATURE